



Le Journal

Ses élues Républicaines Socialistes

Numéro 31

« *Le propre de la solidarité, c'est de ne point admettre d'exclusion.* » (Victor Hugo)

Chères Citoyennes, chers Citoyens,

Bien sûr nous ne sommes plus sous Nicolas Sarkozy, le gouvernement tente de faire participer les plus riches à l'effort et le démantèlement du droit du travail semble avoir cessé pour l'instant.

Mais les ruptures espérées tant au niveau européen - avec l'adoption du traité d'austérité-, que national - avec la hausse de la TVA et la défiscalisation des entreprises- ne sont pas au rendez-vous. Suite au rapport Gallois, le gouvernement semble trouver la solution à la récession dans de vieilles recettes patronales notamment celles des cadeaux fiscaux aux entreprises censés entraîner la baisse du « coût » du travail. Comme si la « compétitivité » se jouait sur ce registre lorsque le coût du capital en pleine crise est le double de l'ensemble des cotisations sociales. Comme si la « compétitivité » sur le « coût » du travail avait un sens lorsque les salaires sont 5 fois, 20 fois, 100 fois moins élevés ailleurs. Faire de la politique c'est justement changer les règles de la compétition, ce n'est pas participer en acceptant les coups de sifflet et les cartons rouges de l'arbitre européen.

Il est temps que l'ensemble de la gauche se pose la question de l'alternative, notamment en termes de politique industrielle et fiscale, pour éviter la récession et son cortège d'extrémismes qui l'accompagnerait. Cela passe par l'instauration d'un rapport de forces capable de contrer le lobby du MEDEF quand 10 patrons excités sur la toile suffisent à faire tomber des réformes.

Cette alternative passera nécessairement par la remise en cause de la politique économique européenne où la BCE, avec la bénédiction des gouvernements, continue à mener sa politique suicidaire de l'Euro fort (dénoncé dans le rapport Gallois mais omis de tous... y compris de son rapporteur).

Pour pouvoir en débattre, nous vous invitons donc aux **10^{èmes} Vendémiaires de Résistance Sociale** qui se dérouleront le **1^{er} décembre 2012** avec la participation notable de **Jean-Yves Autexier** que nous serons tous heureux de revoir à cette occasion sur le thème : « **Le changement, c'est maintenant ?** ».

A Paris, d'aucuns peuvent constater l'augmentation de la mendicité, notamment celle des personnes âgées et des femmes, ainsi que les nombreuses fermetures et liquidations judiciaires en cours.

Dans ce contexte, le Conseil de Paris peut sembler décalé puisque sa communication principale concerne la pollution. Cependant ce débat a eu un grand intérêt : rendre indissociable la question écologique de la question sociale. Karen Taieb est donc intervenue sur l'axe le plus porteur de ce lien : celui de la lutte pour l'économie d'énergie (p. 2 et 3).

Plusieurs autres thèmes furent l'occasion de rappeler les grands axes que devraient développer la gauche : la création du Pôle de santé des Envergures fut pour Marinette Bache l'occasion d'exposer notre vision de la politique de santé ; signalons sur ce sujet le vote « réservé » concernant les ARS par le Conseil de Paris (p. 8), l'appellation du square « Danièle Mitterrand » permet de rappeler les valeurs que véhiculait cette grande dame, valeurs avec lesquelles le parti socialiste ferait bien de renouer rapidement (p. 7).

Le grand sujet de la protection de l'enfance sera abordé à deux reprises par Odette Christienne. Elle n'omettra pas la question de l'éducation et insistera sur le rôle des réformateurs de la justice des mineurs comme sur la nécessité, pour prévenir les situations de maltraitance, d'accompagner les familles en difficulté (p. 4 et 5).

Enfin, avec sa fougue habituelle, Liliane Capelle a défendu le projet « rugby » du stade Jean-Bouin (p. 6).

Je vous souhaite une bonne lecture et vous dis : **Au 1^{er} décembre !**

Michel Jallamion

Collaborateur des élues républicaines socialistes



Intervention de Karen Taieb

(...) Chacun sait désormais que diminuer la pollution à Paris rime avant tout avec un souci de santé publique, avec une volonté de mieux vivre ensemble, avec le partage d'un espace de vie.

Oui les travaux ont été et sont nombreux à Paris : accès aux bus, aux vélos, le tramway sur les boulevards des Maréchaux, création de nouveaux espaces verts, ouverture aux promeneurs d'espaces comme la future nouvelle place de la République, réappropriation de la Seine comme axe de transport maritime et comme lieu de promenade dédié aux piétons avec l'ouverture prochaine des berges de Seine.

On sait désormais que les trois quarts de l'énergie sont consommés en ville et que les trois quarts des émissions de gaz à effet de serre en proviennent.

Cette lutte, nous le savons, ne se mène pas seulement à Paris, pas seulement en France mais au niveau international. Vous avez d'ailleurs signé le pacte des Maires contre le réchauffement climatique à Mexico en 2010 et ainsi désigné l'une des questions centrales du millénaire qui vient de s'ouvrir.

(...) Pour ma part, je voudrais revenir sur la politique volontariste que mène notre Ville pour l'amélioration du bâti et contre la précarité énergétique.

Les premières lois sur la consommation énergétique dans les logements datent du milieu des années soixante-dix. Or la majorité des logements d'aujourd'hui ont été construits avant 1974, avec une performance énergétique bien inférieure aux logements construits plus récemment, notamment du point de vue de l'isolation et des systèmes de chauffage. [D'où] une plus forte consommation d'énergie pour obtenir un confort thermique acceptable.

Selon l'Insee, les dépenses d'énergie domestique sont surtout consacrées au chauffage (71 %). Elles sont suivies par les dépenses pour l'éclairage et les appareils électroménagers (13 %), pour l'eau chaude sanitaire (10 %) et le reste pour la cuisson des aliments (6 %).

Dans le cadre de son plan Climat, la Ville de Paris travaille à l'amélioration des performances énergétiques du parc de logement social. Nous avons un haut niveau d'exigence pour les nouvelles constructions avec une consommation inférieure à 50 kWh/m²/an, 80 kWh/m²/an pour les logements sociaux issus d'une réhabilitation. Concernant la mise aux normes du parc existant, la Ville de Paris accorde des subventions pour les rénovations permettant un gain énergétique conséquent. Cette subvention étant proportionnelle à la dimension énergivore du bâtiment avant travaux.

La Ville accorde également un financement pour l'amélioration des performances thermiques de l'enveloppe des bâtiments.

Concernant les logements d'habitation privés, la ville a mis en place des dispositifs incitatifs pour engager les propriétaires de logements parisiens sur la voie de la rénovation énergétique avec

notamment le dispositif « Copropriétés : Objectif Climat » en partenariat avec l'ADEME et la Région Île-de-France. (...)

La Ville a lancé des opérations programmées d'amélioration thermique des bâtiments (OPATB) dès début 2010 sur le territoire du 13^{ème} arrondissement pour les ouvrages construits entre 1940 et 1981. Une période de construction des bâtiments les plus énergivores et faciles à traiter. La collectivité via son opérateur le PACT Paris/Hauts-de-Seine propose aux propriétaires la réalisation d'un audit énergétique gratuit et un accompagnement à la construction d'un projet de travaux. Les propriétaires peuvent bénéficier d'une aide au syndicat des copropriétaires à hauteur de 20 % du prix de revient pour les travaux d'isolation thermique extérieure de leurs bâtiments.

En perspective, sera lancée au deuxième semestre 2013 une nouvelle OPATB sur les 1 800 immeubles de logements privés du 19^{ème} arrondissement construits depuis plus de 15 ans.

« ce sont généralement les ménages les plus pauvres qui souffrent de cette mauvaise qualité énergétique dans des logements »

C'est donc une nouvelle façon d'envisager l'habitat mais force est de constater que **ce sont généralement les ménages les plus pauvres qui souffrent de cette mauvaise qualité énergétique dans des logements.**

« L'enquête nationale logement » réalisée en 2006 par l'INSEE a relevé que 13 % des ménages français dépensent plus de 10 % de leurs revenus pour leurs dépenses d'énergie dans le logement. Pour la population ayant les plus faibles revenus, cette part monte à 36 % et, au sein de cette catégorie, 18 % des ménages ont une dépense énergétique qui dépasse 15 % du revenu.

D'autres ménages restreignent leurs consommations malgré le froid. Cette précarité énergétique est d'autant plus importante pour les personnes âgées ou handicapées qui passent du fait de leur état physique plus de temps à l'intérieur de leurs logements.

Certaines études décrivent un comportement d'enferment : on aère moins pour ne pas refroidir le logement, ce qui expose d'autant plus aux polluants intérieurs.

J'ai pour ma part reçu en permanence des personnes venant nous rapporter des problèmes d'humidité et de moisissures ou de fenêtres qui ne se ferment plus depuis des années, photos à l'appui et inquiets pour eux ou leurs enfants en bas âge. Cela existe hélas encore aujourd'hui !

Or l'exposition au froid ou la présence de moisissures ne sont pas sans risques

pathologiques (atteintes cardio-vasculaires, asthme ou allergies). Ajoutons à cela le risque accidentel lié au mauvais état des installations de chauffage ou à l'utilisation d'appareils dangereux.

Afin de renforcer les aides disponibles, la Ville de Paris a proposé à l'ANAH d'expérimenter une aide au syndicat des copropriétaires sur ce secteur de Paris où les risques de précarité énergétique sont avérés. **Nous avons conscience que tous ces efforts pourraient être démultipliés si des réformes structurelles avaient lieu notamment celles ayant pour objectif de faire prendre en compte les investissements de long terme par les syndicats de copropriété.**

« le manque de confort est en soit une première atteinte à la santé »

(Rapport de l'OMS)

La Ville de Paris a signé un contrat local d'engagement (CLE) avec l'Etat pour la mobilisation des aides du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique géré par l'ANAH et dédié au traitement de la précarité énergétique. Au-delà des travaux, les visites permettent d'apporter des conseils sur les usages, et de donner aux habitants un « kit » permettant de petites économies sur l'électricité et l'eau comme les ampoules basse consommation, les multiprises à interrupteur, des thermomètres, des douchettes économique, ou des réducteurs de volume de chasse d'eau ...

Paris se mobilise et se bat contre toutes les précarités. Et je m'en félicite car comme l'OMS le dit dans sa définition de la santé « le manque de confort est en soit une première atteinte à la santé. »





► Participation et avenant à convention avec le Centre français de protection de l'enfance - Établissements pour son service CAP ALÉSIA – Intervention d'Odette Christienne

La violence est aussi ancienne que les groupes humains constitués et perdure à travers le temps. Les enfants en sont les victimes fragiles.

Le préambule de la Constitution de 1946 dispose que « la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. ».

Des textes constitutionnels, législatifs et réglementaires ont été proposés pour la protection des enfants.

En 1947, une association, le Centre français de protection de l'enfance, s'inscrivant dans le sillage du programme du C.N.R. voit le jour. Au lendemain de la guerre, la protection concerne surtout les enfants maltraités et leurs retraités des familles pour les protéger mais l'approche du problème évolue.

Le 18 mars 1983, une circulaire interministérielle signée de Georgina DUFOIX suggère des créations innovantes pour la protection des enfants. Elle est entendue.

Aussi est fondé en 1984 un centre d'accompagnement parents-enfants appelé « Alésia 14 ». Il s'agit d'un service du Centre français de la protection de l'enfance.

Le problème de protection est d'importance au-delà des frontières. Il est mis en évidence par une sordide affaire de pédophilie (45 enfants de 6 mois à 12 ans abusés sans que les services sociaux n'interviennent à temps). C'est suite à ces faits qu'une loi de protection de l'enfance est votée en 2007 [afin] de mieux déceler les situations de maltraitance et surtout les prévenir.

Pourtant c'est dès 1984 qu'Alésia 14 avait créé une unité de prévention aux mauvais traitements. Son activité s'appuyant désormais sur la loi de 2007 ne cesse de prendre de l'importance.

Les enfants subissent les contrecoups de situations familiales critiques : parents en grande précarité ou chômage mais aussi enfants vivant les affrontements des parents en situation de divorce mais encore des troubles psychiatriques des parents.

Aussi, on se doit d'être vigilant pour déceler, sans se tromper, des violences physiques. Il est révoltant de voir encore des enfants mourir sous les coups, par privation de nourriture, manque de soins, révoltant aussi de les voir victimes d'agressions sexuelles. Il faut aider les parents souvent désemparés même s'ils sont les auteurs de certaines de ces maltraitances.

Le rôle de CAP Alésia ? Consultations individuelles et familiales et, à côté du rôle de spécialistes et des juges des enfants, l'action de bénévoles pour l'accompagnement des familles qui doivent se sentir accueillies.

La dignité de chacun est préservée lors des consultations thérapeutiques et beaucoup de familles n'évoluent qu'avec un suivi pluraliste.

C'est pourquoi CAP Alésia travaille en réseau avec l'Aide sociale à l'enfance, les juges des enfants, les services de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) et le réseau des psychiatres d'Île-de-France.

En mars 2012, Danièle Lefebvre, psychologue et directrice de CAP Alésia déclare avec lucidité : « *L'accompagnement oblige à inventer un chemin de l'un à l'autre, [...], sans certitude sur l'issue.[...] L'accompagnement requiert un peu d'humilité, un soupçon d'audace, un zeste de fantaisie, peut être un trait d'humour, le tout s'enracinant dans le terreau fertile de la sollicitude et de l'hospitalité enrichi par la pensée.* »

Malgré cette déclaration empreinte d'humilité de sa directrice, il faut relever l'efficacité de l'action de CAP Alésia : en 2011, 75 familles parisiennes ont été suivies, soit 103 enfants, grâce à 779 heures de rencontre.

Nous devons soutenir ces actions particulièrement appréciées par la DASES – bureau de l'aide sociale à l'enfance et suivre en ce sens les conclusions et la proposition de la 6^{ème} commissions portées par Romain LEVY.



► Participation et avenant à convention avec l'association Olga Spitzer (12e) pour son service de la prévention de la maltraitance à enfants dénommé *SOS Famille en Péril – Intervention d'Odette Christienne*

Il est commun de dire que « la société, c'est la violence » et certes on peut considérer comme violences les contraintes imposées par l'obligation faite à chaque individu de respecter les règles indispensables à la vie en communauté. Rappelons la définition sociologique de l'Etat par Max Weber comme monopole de la violence légitime.

Mais les violences dont nous parlons, sont dues à des facteurs autres. Les dérives et les souffrances qu'elles imposent sont une préoccupation quotidienne pour ceux qui ont à charge le sort des jeunes.

Cette séance du Conseil de Paris nous propose les projets de délibération concernant deux associations (dont les actions concernent la protection de l'enfance) dont l'association Olga Spitzer.

L'association Olga Spitzer pour son service SOS Famille en péril et de prévention de la maltraitance à enfants est une institution dans le domaine de la protection de l'enfance.

Elle s'adresse aux parents en difficulté avec leurs enfants, aux enfants et aux jeunes en détresse dans leurs familles, aux proches impliqués dans des problèmes familiaux, mais également à tous les personnels ayant à intervenir dans la protection de l'enfance, qui éprouvent la nécessité d'échanger avec une équipe spécialisée.

Cette association est des plus anciennes puisqu'elle est fondée en 1923 et en 1928, elle est reconnue d'utilité publique.

Elle l'est, en effet, par son but qui est de concourir à la protection des enfants, des adolescents mais aussi des jeunes majeurs qu'ils soient en danger dans leur milieu ou perturbés sur le plan psychologique, ainsi qu'à la réinsertion des jeunes dans leur famille, dans leur environnement.

Le rôle éducatif n'est pas exclu. « Nous veillons aussi à responsabiliser l'enfant en l'aidant à prendre conscience de ses devoirs dans sa vie personnelle et sociale et en le préparant à répondre aux exigences de sa vie de citoyen » proclame la charte de l'association approuvée le 7 novembre 2002.

Dès les années 1920, elle développe les techniques de l'enquête sociale, forgeant ainsi les principes de ce qui deviendra l'assistance éducative, inventant une approche multidisciplinaire de l'enfance et de son environnement.

Cette association s'est adaptée continuellement aux évolutions de l'environnement social.

Il faut se souvenir qu'elle est fondée par un cercle des réformateurs de la justice des mineurs dont le

juge Henri Rollet, premier magistrat pour enfants au tribunal de la Seine. Elle crée d'abord un service spécialisé près du tribunal pour enfant qui devient par la suite le service social de l'enfance de Paris puis en 1929 un centre d'observation qui devient l'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique du Petit Sénart.

Nous voyons que l'histoire de cette association se confond avec la construction du secteur social et médicosocial et des évolutions des problématiques judiciaires et sociales touchant l'enfance.

La loi du 22 juillet 1912 qui entre autres tente d'empêcher la dérive vers la délinquance pense que l'enfant doit être soumis à un traitement d'éducation plutôt qu'à un régime répressif. Cette loi de 1912 qui crée les tribunaux pour enfant ouvre la voie aux ordonnances gaullistes de 1945 et 1958 qui fixent quant à elles les grands principes d'une justice spécifique pour les mineurs.

Le général de Gaulle dans l'exposé des motifs de l'ordonnance du 2 février 1945 écrit qu'« il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice. » Cette ordonnance du 2 février 1945 inspirée du programme du conseil national de la résistance, privilégie l'action éducative.

Celle du 23 décembre 1958 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger, étend quant à elle les compétences des juges des enfants à l'assistance éducative.

Aujourd'hui, cette loi fondatrice de 1912 conserve toute sa force car elle institue une politique de prévention prise en compte par l'association Olga Spitzer qui a su accompagner voire provoquer les évolutions législatives et réglementaires touchant la justice des mineurs.

L'association Olga Spitzer s'occupe globalement des mineurs dont « la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation sont compromises. »

Pour son département SOS Famille en Péril, 3 000 personnes ont été en 2011 soit reçues en face à face soit bénéficiaires d'entretiens par voie téléphonique.

Le travail se fait bien sûr en coopération avec l'ensemble des intervenants sociaux.

Nous mesurons combien l'association Olga Spitzer s'intègre dans notre politique sociale et judiciaire et le département de Paris se doit de la soutenir.

Il me semble important de suivre pour 2012 la réponse proposée par Madame Myriam El Khomri au nom de la 6^{ème} commission.

RÉNOVATION DU STADE JEAN-BOUIN

► C'est avec sa fougue et sa verve habituelles que **Mme Liliane Capelle**, adjointe au Maire de Paris, a tenu à s'exprimer lors du Conseil de novembre sur la rénovation du stade Jean-Bouin, projet qu'elle a toujours soutenu avec la plus grande énergie.



Paris a tenu tous ses engagements et sa maison du rugby va vraiment pouvoir ouvrir ses portes. Je rappelle que le rugby à sept sera discipline olympique en 2016 et qu'il faudra s'y préparer.

Ce sera un des plus beaux stades d'Europe, et également le plus écologique, puisqu'il s'agit d'un bâtiment « passif ». Le R.C. ne s'y est pas trompé, puisqu'en principe, la finale de la Mini Cup devrait s'y dérouler en 2014, reconnaissant là que c'est un stade qui correspond exactement à ce qu'est le rugby.

Ce projet ambitieux, nous le devons d'abord à Max GUAZZINI, qui, lorsqu'il était président du Stade français Paris avait bien compris qu'une grande équipe ne pouvait exister qu'avec un stade moderne.

Thomas SAVARD, en assurant sa succession, a poursuivi la volonté de construire le nouveau Jean Bouin dans l'esprit du club.

Tous les combats menés contre ne sont plus d'actualité et les maintenir serait vraiment des combats d'arrière-garde. Je considère d'ailleurs qu'il n'y a que des vainqueurs dans ce dossier.

D'abord, le rugby à Paris, dans toutes ses composantes : les équipes du Stade français Paris, tous les supporters et tous ceux qui aiment ce beau sport. (...)

Ensuite les scolaires et le sport de proximité avec les pelouses d'Auteuil, où beaucoup d'équipements ont été mis en place. Je vous assure que beaucoup de maires d'arrondissement rêveraient d'avoir les équipements du 16e arrondissement. (...)

Monsieur ALPHAND a parlé du Racing Metro qui a sa boutique dans le 6e arrondissement, c'est très bien, mais il y a une différence entre le Stade français et le RM92 : l'une des clubs est très populaire, l'autre moins. Donc les boutiques du Stade français sont là où joue le Stade français ; c'est comme cela, c'est historique. (...)

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont permis à ce magnifique stade d'exister. Je remercie Jean VUILLERMOZ pour son investissement, parce que cela n'a pas toujours été simple.

A présent, messieurs les joueurs, l'histoire du Stade français Paris est à vous. Rapportez-nous des victoires et des titres et ce sera là votre meilleur remerciement !





Attribution de la dénomination *Square Danielle Mitterrand* au square situé 20, rue de Bièvre (5^{ème}) – Intervention de Marinette Bache

Ah c'était quelqu'un Madame Danielle Mitterrand !

Elle était issue d'une famille laïque et républicaine. Ses parents étaient tous les deux militants socialistes. Sous Vichy, son père, principal de collège, sera révoqué pour avoir refusé de recenser les élèves et les professeurs juifs.

Danielle Gouze sera la seule élève *filles* du lycée de garçons que dirigera son père à Dinan. Ca lui forgera déjà un caractère d'indépendance et de résistante.

D'ailleurs, à 17 ans, suivant l'exemple de ses parents et de sa sœur Christine Gouze-Rénal, elle rejoindra la Résistance où elle se liera d'amitié avec Bertie Albrecht. Elle sera l'une des plus jeunes médaillées de la Résistance.

Après la guerre, elle épousera François Mitterrand. Et elle militera à ses côtés de 1946 à 1981 quand il sera élu Président de la République. Épouse du Président, elle refusera toujours l'appellation convenue et sans signification de « 1^{ère} Dame de France ». Et surtout, femme de conviction, elle continuera, en toute indépendance, à mener ses propres combats.

J'en relèverai plus particulièrement trois.

D'abord celui des peuples opprimés : Kurdes, latino-américains, amérindiens,

Iraniens, entre autres..., s'en souviennent. On la qualifiera de tiers-mondiste ; elle était bien plus que ça : elle croyait dans les droits et la liberté des peuples.

Ensuite, celui des droits de l'Homme et de la justice sociale. Rappelons sa lutte contre l'esclavage moderne, sa présence aux côtés des défavorisés, ses prises de position pour une Europe plus démocratique et refusant les politiques d'austérité.

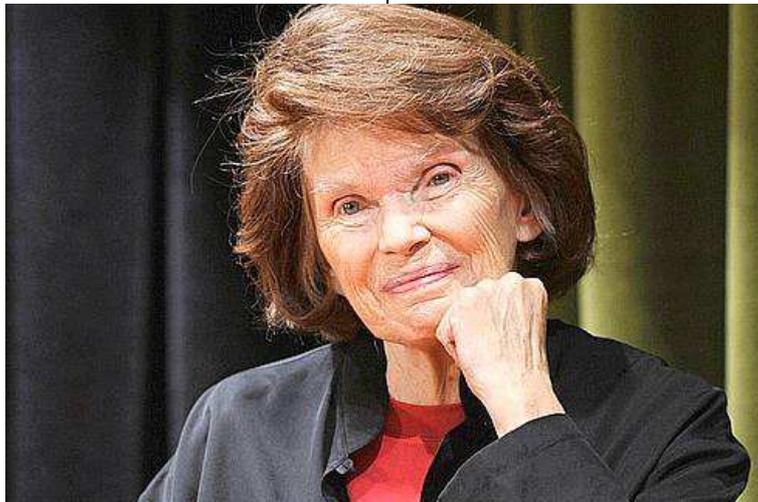
Enfin son combat pour, de par le monde, une eau libre, potable et gratuite, était, ô

combien, symbolique. Elle a souligné combien l'impérative nécessité de sortir l'eau de la marchandisation, de sortir de la privatisation de la gestion de la ressource en eau, pour la mettre sous

contrôle démocratique des populations, correspondait à un besoin humain essentiel.

Madame Mitterrand, vous qui disiez que : « pour obtenir le minimum, il faut être radical », vous manquerez longtemps au combat de la justice sociale.

C'est donc avec honneur, avec fierté et avec émotion que les Elues Républicaines Socialistes du Groupe SRGA voteront cette délibération qui donne le nom de la présidente de France Libertés à un square parisien proche de la célèbre rue de Bièvre.





► Subvention au Pôle de Santé des Envergies (20^e) dans le cadre du programme Paris Santé – Allocution de Marinette Bache

On a l'habitude de présenter l'Ile de France comme une région privilégiée en matière de santé. En effet, dans notre région et plus particulièrement à Paris, sont implantés les hôpitaux de l'AP-HP dont l'excellence n'est plus à démontrer. En effet, la densité de médecins par habitant est élevée, y compris en ce qui concerne les spécialistes. En effet, la quasi-totalité des Franciliens ont un médecin à moins de 2 km de chez eux.

Mais pourtant le tableau n'est pas idyllique ! Car il cache une extraordinaire disparité et le fait que l'inégalité d'accès aux soins, qui a explosé avec la politique menée par les gouvernements précédents, recouvre très largement la carte de l'inégalité sociale.

Notre Ville n'a pas été aveugle à ces réalités. C'est pourquoi elle s'attache à développer une offre de soins accessibles à tous sur l'ensemble de son territoire, mais plus particulièrement dans nos arrondissements populaires où, nous le savons, pour des raisons financières des populations en difficulté ne se soignent pas correctement ou trop tard, lorsque leur état de santé s'est fortement dégradé.

Pour cela bien sûr il y a les centres de santé, qu'ils soient associatifs, mutualistes ou municipaux, ils méritent toute notre attention et notre aide.

Il y a aussi les maisons et les pôles de santé. Dans le cadre de son label « Paris Santé », la Ville aide à la création, à la modernisation, à la restructuration de maisons et de pôles de santé qui respectent, par exemple, les engagements de pratiquer les tarifs du secteur 1, de pratiquer le 1/3 payant, mais également d'offrir une prise en charge globale du malade par des équipes pluridisciplinaires, ou de

s'inscrire dans les coopérations avec les divers réseaux ou/et l'hôpital.

Le pôle de santé des Envergies correspond totalement à cette définition. Il est situé dans le 20^{ème} arrondissement où la densité de médecins généralistes est la plus faible de Paris (0,8 pour 1000 habitants ; la moitié de la moyenne parisienne), dans un quartier « Politique de la Ville » : celui de Belleville/Amandiers. Y exercent 7 généralistes reconnus pour leur longue pratique en matière de prévention et de promotion de la santé, qui sont aussi impliqués dans l'enseignement et la recherche.

Bien évidemment le pôle pratique le tarif opposable, un impératif dans ce quartier où la population est souvent en grande précarité.

Le pôle santé des Envergies appartient à la Fédération Française des maisons et pôles de santé d'Ile de France dont l'objectif de favoriser un maillage cohérent du territoire parisien en matière de santé publique, rejoint notre propre objectif municipal.

Il travaille en lien avec les associations de quartier et l'atelier Santé-Ville et avec le réseau socio-médical afin d'assurer une prise en charge coordonnée des patients, entre infirmiers, psychologues, assistants sociaux, etc...

Cette délibération et notre soutien au Pôle santé des Envergies illustrent parfaitement notre volonté de prendre en compte la spécificité et la diversité du territoire parisien afin d'élaborer – souhaitons-le – en lien avec l'ARS, des actions concertées sur les inégalités en matière d'accès aux soins.

Bien sûr, il faut voter cette délibération !



9, place de l'Hôtel de Ville – Bureau 235 –
75004 Paris

Tél : 01 42 66 43 66

Courriel : beatrice.durand@paris.fr

NOM PRÉNOM :

ADRESSE :

Tél : Portable :

Courriel :

Vous prie d'envoyer de sa part un exemplaire du Journal des Élués à :

NOM PRÉNOM :

ADRESSE :

Ne souhaite plus recevoir le Journal des Élués

À retourner à : Elues Républicaines-Socialistes
9, place de l'Hôtel de Ville – Bureau 235
75004 Paris